

# Le financement autosphère



## Extension de garantie

Ne laissez plus les pannes déstabiliser votre budget

### Formule CONFORT

Elle couvre tous les organes vitaux de votre véhicule<sup>(1)</sup>, à savoir :

**- Dans le moteur :**

vilebrequin, coussinets, bielles, pistons et leurs axes, segments, pignons de distribution, chaîne, tendeur de chaîne, arbre à cames, ensemble rampe de culbuteurs et/ou poussoirs, soupapes, pompe à huile, arbre intermédiaire, culasse et joint de culasse.

**- Dans la boîte de vitesses manuelle :**

roulements, pignonnerie, arbres, moyeux et système de synchronisation, axes et fourchette de sélection, bonhommes d'interdiction.

**- Dans la boîte de vitesses automatique :**

arbre des embrayages planétaires, disques d'embrayage et pistons de commande, convertisseur et pompe à huile.

**- Dans le pont :**

différentiel, pignons et roulements.

**- Dans le circuit d'alimentation :**

pompe électrique ou mécanique d'alimentation, pompe d'amorçage, pompe d'injection, injecteur (essence et diesel), régulateur de pression.

**- Dans le système de suralimentation :**

turbocompresseur, soupape de décharge, échangeur air-air.

**- Dans le circuit électrique :**

bobine d'allumage, alternateur, régulateur, démarreur, moteurs d'essuie-glace, commodo, jauge à carburant, moteur de lève vitre.

**- Dans le circuit de refroidissement :**

pompe à eau, radiateur moteur, ventilateur, thermostat.

**- Dans le système de direction :**

crémaillère, vérin, valve rotative, soufflet, pompe d'assistance.

**- Dans le système de freinage :**

maître cylindre, servofreins, étriers, répartiteur, compensateur.

**- Dans le système de climatisation :**

compresseur, embrayage, ventilateur auxiliaire.

**- Dans le système de suspension :**

barre stabilisatrice, barre de torsion, ressort, lames, bras de suspension.

**- Dans le système de transmission :**

transmission, moyeu, roulement de moyeu et porte moyeu.

**- Ingrédients :** huile moteur et boîte de vitesses, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement (pour tout remplacement ou réparation d'un organe couvert).

### Formule SUMMUM\*

Toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques de votre véhicule sont prises en charge<sup>(1)</sup> !

- Pendant toute la durée de votre financement<sup>(1)</sup>

- Pièces et main d'œuvre

- Kilométrage illimité<sup>(1)</sup>

\* Seules les pièces suivantes ne sont pas couvertes par la Formule Summum : Les pièces d'usure (plaquettes de frein, disques et tambour de frein, balais d'essuie glace, amortisseurs avant et arrière, échappement, bougies, recharges et dessiccateur de climatisation, kit distribution, disque d'embrayage, batteries y compris des véhicules électriques ou hybrides, lampes), les pneumatiques, les enjoliveurs, les jantes, tous les éléments de la carrosserie, la peinture, les vitrages et joints d'étanchéité, la sellerie, les garnitures et habillages intérieurs, les grilles de ventilation.



# Encore + d'avantages

Avec les **extensions de garantie autosphère**, votre véhicule est garanti pendant toute la durée de votre financement<sup>(1)</sup>.

**Quelle que soit la formule choisie, votre mobilité est aussi garantie puisque vous bénéficiez en plus :**

- d'une assistance dépannage / remorquage 24 h/24, 7 j/ 7, sans franchise kilométrique<sup>(1)</sup>
- d'un véhicule de remplacement jusqu'à 4 jours en cas de panne<sup>(1)</sup>
- des frais de transport pris en charge en cas de poursuite du voyage ou de retour au domicile<sup>(1)</sup>

**En sécurisant votre budget automobile :**

- vous évitez les dépenses imprévues grâce à la couverture pièces et main d'œuvre
- votre véhicule est garanti jusqu'à 7 ans contre les pannes
- vous bénéficiez d'une assistance complète avec un véhicule de remplacement.

## Et encore +

Kilométrage illimité<sup>(1)</sup>

Pas d'avance de frais

Pas de franchise

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Dans la limite des conditions et garanties prévues au(x) contrat(s).

Contrat d'assurance collective de dommages « Extension de Garantie Autosphère Confort ou Summum » et convention d'assistance Extension de Garantie Autosphère souscrits par CGL, tant pour son compte que celui de PRIORIS, auprès d'OPTEVEN ASSURANCES. Contrats présentés par FINASSURANCE. PRIORIS et FINASSURANCE, courtiers d'assurance, n° ORIAS respectif 07027257 et 07000574 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). AUTOSPHERE FINANCEMENT est une marque mise à disposition de PRIORIS. PRIORIS est une filiale de CGL.